

Questions au Feuilleton

influence sur la gestion et l'aliénation de ces actions. Or, demander au fiduciaire ce qu'il a fait desdites actions et les motifs qui ont inspiré ses décisions équivaudrait à lui demander de violer les clauses de l'accord de fiducie.

LES SUBVENTIONS AU CONSEIL CANADIEN DE RECHERCHES SUR LES HUMANITÉS

Question n° 100—**M. Allard:** (supplémentaire)

Le gouvernement subventionne-t-il le Conseil canadien de recherches sur les humanités et, dans l'affirmative, a) depuis combien d'années, b) par l'entremise de quel ministère, c) quels montants ont été accordés en 1971, 1972 et 1973, d) le gouvernement a-t-il versé une somme d'argent comme capital de base au moment de la création du Conseil ou à un stage ultérieur de son développement?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): a) et b) Le Conseil des Arts, qui n'est pas à proprement parler mandataire de Sa Majesté, subventionne le Conseil canadien de recherches sur les humanités depuis l'exercice financier 1957-1958. c) Les chiffres dont dispose le Conseil des Arts se rapportent aux exercices financiers se terminant le 31 mars. 1971-1972, \$209,807; 1972-1973, \$607,112; 1973-1974, \$312,795. d) Non en ce qui concerne le Conseil des Arts.

LE CENTRE DES DONNÉES FISCALES—LES OPÉRATEURS DE PERFORATRICES

Question n° 683—**M. Clarke (Vancouver Quadra):**

Au sujet des annonces de presse et des dépliants publiés en octobre 1974 par la Fonction publique du Canada pour le recrutement d'opérateurs de perforatrices au Centre des données fiscales: a) pourquoi est-il nécessaire de chercher à employer des personnes inexpérimentées, b) combien de personnes, ayant travaillé à temps partiel ou provisoirement au Centre des données au cours de la période des déclarations d'impôt sur le revenu de 1973, y ont été employées à nouveau de janvier à juin 1974, c) au moment de l'embauche prévoit-on que les emplois à temps partiel ou provisoires du Centre toucheront des prestations d'assurance-chômage après avoir été congédiés à la fin de la saison, d) quels autres employeurs d'Ottawa engagent des opérateurs de perforatrices et quel est leur nombre, e) combien d'emplois de perforateurs ont été offerts par des employeurs d'Ottawa le dernier jour ouvrable de chaque mois, à compter d'août 1973 jusqu'à septembre 1974 inclusivement?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le ministère du Revenu national, la Commission d'assurance-chômage et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'informent comme suit: a) Le manque d'un nombre suffisant d'opérateurs de perforatrices avec expérience, intéressés dans un emploi à temps partiel temporaire, nous oblige à embaucher des personnes sans expérience. b) 3,758 c) Une personne peut être admissible au bénéfice des prestations d'assurance-chômage si elle a exercé un emploi pendant le nombre de semaines requis et si elle remplit les conditions prévues, c'est-à-dire qu'elle est capable de travailler, est disponible à cette fin et cherche du travail. Il n'importe pas qu'elle ait exercé un emploi permanent ou temporaire. d) De février à septembre 1974 inclusivement le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a reçu 481 offres d'emploi d'opérateurs de perforatrices de la part des employeurs cités dans la liste ci-jointe. d) Employeurs d'Ottawa dont les offres d'emplois d'opérateurs de perforatrices ont été présentées à Main-d'œuvre Canada de février à septembre 1974 inclusivement: Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources; Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social; Ministère de l'Industrie et du Commerce; Ministère des Approvisionnements et Services; Ministère des Affaires indiennes et du Nord; Ministère de la Défense nationale;

Agence canadienne de développement international (A.C.D.I.); Assurance-chômage Canada; Communications Canada; Travail Canada; Statistique Canada; Information Canada; Agriculture Canada; Transports Canada; Environnement Canada; Musées nationaux du Canada; Revenu Canada; Conseil de recherches pour la défense; Ministère des Postes; Assurance-maladie de l'Ontario; Services temporaires de la main-d'œuvre; Université d'Ottawa; Ministère du Revenu de l'Ontario; Conseil scolaire de Carleton; Société centrale d'hypothèques et de logement; Loeb M. Ltd.; Defence Supply Agency; Société du crédit agricole; Canadien Pacifique; Bank Street Datsun; Association du barreau canadien; Triquetra Services Ltd.; Datacap Ltd.; Office Overload; Office Extras; Séguin, Préfontaine, Pate-naude et Cie; Welby Computers Ltd.; La Baie; A-One Data Services; e) Les emplois de perforateurs que les employeurs d'Ottawa ont offerts par l'intermédiaire du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration le dernier jour ouvrable de chaque mois, de février à septembre 1974 inclusivement, se répartissent comme suit: février-53, mars-24, avril-29, mai-37, juin-43, juillet-39, août-37, septembre-52. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration traite par ordinateur les offres des employeurs. L'enregistrement des données qui permet d'obtenir les renseignements désirés couvre une période de sept mois; c'est pourquoi les renseignements fournis vont de février à septembre 1974.

LES RÉFRACTAIRES AMÉRICAINS

Question n° 693—**M. Halliday:**

D'après le gouvernement, qui paye les annonces publicitaires qui renseignent les déserteurs et réfractaires américains sur la façon de procéder pour rentrer aux États-Unis?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Le gouvernement ne connaît pas les bailleurs de fonds de ces annonces publicitaires.

LES SUBVENTIONS AU CHANTIER MARITIME DE SOREL

Question n° 777—**M. Laprise:**

1. Depuis la mise sur pied du Programme temporaire d'aide à la construction navale du gouvernement, a-t-on accordé des subventions au chantier maritime de Sorel, pour la construction de navires et, dans l'affirmative, à combien s'élevaient-elles annuellement?

2. En vertu du même Programme, a) combien de navires ont été construits, b) de quel pays doivent-ils battre pavillon, c) quel a été le montant de la subvention pour chaque navire et d) la subvention a-t-elle été versée au constructeur, au propriétaire ou à l'armateur?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Depuis l'instauration du Programme d'aide temporaire à la construction navale, les sommes suivantes ont été versées aux deux chantiers de Sorel:

	Marine Industries Limited	Towing and Salvage	S.T.A.P.
	SCSR*	STAP	S.T.A.P.
	\$	\$	\$
27 novembre 1970—			
31 mars 1971	427,104	—	—
AF 1971-1972	1,447,565	—	—
AF 1972-1973	815,938	3,398,914	—
AF 1973-1974	468,766	5,721,637	173,655
1 ^{er} avril 1974—			
31 octobre 1974	703,800	2,467,830	—

*Lois sur les subsides de construction de navires.